

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00920

Numéro SIREN : 852 891 134

Nom ou dénomination : 115 STUDIO DANZE EMOI

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2021 sous le numéro de dépôt 7583



PG/2019 B 00920
115 STUDIO DANZE EMOI
115 AVENUE DE LA BURLIERE
83170 BRIGNOLES

Nos références : PG/2019 B 00920

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : 115 STUDIO DANZE EMOI

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

115 AVENUE DE LA BURLIERE
83170 BRIGNOLES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 852891134 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 08/12/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 06/12/2021, enregistré sous le numéro 2021/7583, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2020

Récépissé délivré le 08/12/2021
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

217583

Exercice ouvert le	03092019	et clos le	30062020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
				Régime réel normal	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU 115 STUDIO DANZE EMOI		115 AVE DE LA BURLIERE	
SIRET 8 5 2 8 9 1 1 3 4 0 0 0 1 1		83170 BRIGNOLES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	3 816	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>	
	Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: LEXA ET ASSOCIES 84 RUE ESPANET 83200 TOULON Tél: 04.94.22.05.90	Nom et adresse du conseil: <i>Certifié conforme à l'original.</i> Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant: Date: 16/02/2021 Lieu: BRIGNOLES Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Signature: ZAZZI AGNES

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise SASU 115 STUDIO DANZE EMOI Néant *

Adresse de l'entreprise 115 AVE DE LA BURLIERE 83170 BRIGNOLES

Numéro SIRET *

8	5	2	8	9	1	1	3	4	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 10 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 0 0 6 2 0 2 0</u>	<u>0 0 0 0 0</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016	894		
	Immobilisations corporelles *	028	030	19 314		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	50		
Total I (5)		044	048	20 258		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	52	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	848		
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	901		
Total général (I+II)	110	112	21 159			

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	6 244
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	7 244
	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	283
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 217
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 5 676)	172	6 414
	Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	13 915	
Total général (I + II + III)	180	21 159	

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 800
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 115 STUDIO DANZE EMOT

Néant *
Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 0 1
Exercice N-1 clos le 1 0 0 0 0 0

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13	0	1	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	72	
	Production vendue { biens services * }	215		214		
		217		218	34 060	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 000	
	Autres produits			230	61 808	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	98 940	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
		Variation de stock (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	10 891	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	80 703	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254	592	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	92 185		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 755		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	62	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	1	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
		348				
Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	572		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	6 244		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 244	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	572	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. quinquies) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990		
Divers dont ZFANG (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D			Zone de développement prioritaire (44. septidécies) 993	Déduction exceptionnelle simultanément prioritaire de conduite 641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	3 816	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	3 816	372		

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412	1 190	414		416	1 190			1 190		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462	19 610	464		466	19 610			19 610		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490		492	20 800	494		496	20 800			20 800		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502	296	504		506	296					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552	296	554		556	296					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572	592	574		576	592					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

SASU 115 STUDIO DANZE EMOI

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SASU 115 STUDIO DANZE EMOI		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 03/09/2019	et clos le : 30/06/2020	Durée en nombre de mois : 1 0
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * align="center">023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 0

N° SIRET 8 5 2 8 9 1 1 3 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 115 STUDIO DANZE EMOI

ADRESSE (voie) 115 AVE DE LA BURLIERE

CODE POSTAL 83170

VILLE BRIGNOLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique BOLLA Prénom(s) AGNES

Nom marital ZAZZI % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 211176 N° Département 83 Commune BRIGNOLES Pays FR

Adresse : N° 6 Voie CHEMIN TELMOND

Code postal 83170 Commune TOURVES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20500000 CONCESSION DROITS SIMILAIRES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	LOGICIEL LODECOM GESTION ADHERANTS DEROGATOIRE	1 190.00	021019	L 33,33		296.00	296.00	894.00	

Compte : 21820000 ACHAT VEHICULE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00002 000	AUDI 44 - BRUN AUTO DEROGATOIRE	19 610.00	090620	L 25,00		296.00	296.00	19 314.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
		20 800.00		20 800.00				20 800.00

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
	592.00			592.00		592.00		

08 DEC. 2021

83300 CHASSIGNAN
Déposé n° 2114583

115 STUDIO DANZE EMOI

S.A.S.U au capital de 1 000 €
Siège social : 115 avenue de la Burlière
83170 BRIGNOLES

RCS TOULON 852 891 134
◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

(Exercice clos le 30.06.2020)

I

L'an deux mille vingt et un, le 7 septembre, à 16 heures, l'actionnaire unique de la société 115 STUDIO DANZE EMOI, S.A.S.U au capital social de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune a réuni la présente assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le membre unique de l'assemblée en entrant en séance.

Est présent : Madame ZAZZI AGNES titulaire de 100 actions sur un total de 100 actions représentatives du capital social.

L'assemblée est présidée par Madame ZAZZI Agnès, présidente.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.





La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 Les copies des lettres adressées à l'actionnaire unique,
- 2 La feuille de présence signée par l'actionnaire,
- 3 Le rapport de gestion du président sur les opérations de l'exercice,
- 4 L'inventaire et les comptes annuels au 30 juin 2020 ;

Puis, la présidente déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à l'actionnaire unique, en même temps que l'avis de convocation, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion visé à l'article L.227-9 du Code du commerce,
- Rapport spécial du président sur les convocations visées à l'article L.227-10 du Code du commerce,
- Approbation des comptes annuels clos le 30.06.2020
- Affectation et répartition des résultats de cet exercice,
- Quitus à la présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis elle donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ainsi que le rapport spécial de la présidente sur les convocations de l'exercice ;

Enfin, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame la président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.06.2020, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30.06.2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2020 est en bénéfice, soit 6 244 €.

- ◇ Réserve légale : 100 €
- ◇ Report à nouveau : 6 144 €

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ratifie qu'aucune rémunération n'a été versée à la présidente, Madame ZAZZI Agnès, pour l'exercice clos le 30.06.2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

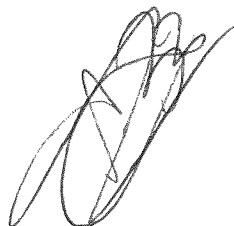
V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente, ZAZZI Agnès, déclare la séance levée à 16h30.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par l'actionnaire unique et présidente.

L'associée unique et présidente :

ZAZZI Agnès



115 STUDIO DANZE EMOI

S.A.S.U au capital de 1 000 €
Siège social : 115 avenue de la Burlière
83170 BRIGNOLES

RCS TOULON 852 891 134
◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Madame ZAZZI Agnès, associée unique et présidente de la SASU 115 STUDIO DANZE EMOI, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020, conformément à l'article L.227-9 du Code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 7/09/2021 au siège de la société.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.



Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 34 132 €.
- La production stockée est nulle.
- Les subventions d'exploitation s'élèvent à 3 000 €.
- Les reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) et transferts de charges s'élèvent à 61 526 €.
- Les autres produits sont de 283 €.
- Le total des produits d'exploitation s'élève donc à 98 940 €.

Au titre des charges d'exploitation :

- Les achats de marchandises sont nuls.
- La variation de stock de marchandises est nulle.
- Les achats de matières premières s'élèvent à 10 891 €.
- La variation de stock de matières premières est nulle.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 80 703 €.
- Les impôts et taxes et versements assimilés sont nuls.
- Les salaires et traitements sont nuls.
- Les charges sociales sont nulles.
- Les dotations aux amortissements et dépréciations s'élèvent à 592 €.
- Les autres charges sont nulles.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est un bénéfice de 6 755 €.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 61 € et d'un résultat exceptionnel nul,

Et en présence de comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 572 € : le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 Juin 2020, ressort à un bénéfice de 6 244 €.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes se soldant par un résultat net comptable de 6 244 €.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



II. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

Au cours de cet exercice, les opérations faites en commun ont permis d'absorber la totalité des charges d'exploitation. Cependant cette situation est due par l'obtention du fonds de solidarité, à hauteur de 3 000 €, mise en place par l'Etat afin de pouvoir faire face à la crise sanitaire 2020 de la COVID-19, mais principalement due à l'obtention des indemnités perçues suite à l'inondation du 23 novembre 2019.

2- Evénements importants survenus postérieurement à la date de la clôture de l'exercice écoulé :

Néant.

3- Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires n'a pas permis de faire face à l'intégralité des frais de fonctionnement.

Précisons que la société a été très impactée par l'inondation du 23 novembre 2019 ainsi que la crise sanitaire et a dû s'adapter afin de respecter les différentes restrictions mises en place.

Pour le prochain exercice, une politique commerciale plus active doit être envisagée afin de dégager une nouvelle fois un résultat d'exploitation positif.

La société doit donc faire progresser son chiffre d'affaires tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation.

Il est nécessaire de continuer d'apporter une vigilance particulière sur les dépenses des autres charges externes et faire progresser le niveau de ses marges afin d'atteindre son seuil de rentabilité et envisager son avenir à moyen terme avec une plus grande sérénité en assurant un niveau de trésorerie plus conséquent.



III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

La société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2020.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice de la manière suivante :

- Réserve légale : 100 €
- Report à nouveau : 6 144 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : Néant.

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT :

En application des dispositions de l'article L.441-6 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.



VIII. ACTIONNARIAT SALARIE :

L'effectif du personnel salarié est à temps partiel à la date de clôture de l'exercice est égal à : 0.

IX. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENCE :

Madame ZAZZI Agnès, présidente, a été nommée pour une durée indéterminée.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT :

La présidente, Madame ZAZZI Agnès, n'a pas bénéficié de rémunération brute pour ses fonctions, pour l'exercice clos le 30 Juin 2020.

XI. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Depuis la loi de modernisation de l'économie, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes.

Ainsi, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- Total du bilan supérieur à 1 million d'euros ;
- Montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ;
- Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice supérieur à 20.

XII. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Non applicable.



XIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les convocations de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention sur laquelle il porte ;

- Conventions conclues au cours de l'exercice : Néant

XIV. RESULTAT FISCAL :

Sur le résultat net comptable de 6 244 €, la somme de 572 € relative à l'impôt sur les sociétés a été réintégrée.

Il a été également déduit la somme de 3 000 € correspondant au montant total alloué en 2020 pour le fonds de solidarité.

Après réintégration et déduction, le résultat fiscal est un bénéfice de 3 816 €, imposable en totalité à l'impôt sur les sociétés, au taux réduit de 15%.

S'agissant là du 1^{er} exercice fiscal, aucun déficit antérieur imputable, a été reporté.

XV. MODIFICATIONS ET FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

En date du 23 novembre 2019, la rivière du Caramy a connu une crue record (catastrophe naturelle) dévastant nos locaux. Notre activité a tout d'abord été stoppée, afin de rechercher des solutions de salle (prêt par la Mairie et le lycée Raynouard). Puis certains cours ont pu reprendre dans locaux mis à disposition par la Mairie et le lycée durant les travaux.
Nos locaux ont été remis en état, et notre activité a pu reprendre en janvier 2020.

Pandémie mondiale de Coronavirus (Covid-19)
Confinement en France à compter du 17 Mars 2020 et levée partielle en date du 11 Mai 2020 ainsi que durant le mois de Novembre 2020.

En date du 17/03/2020, l'état d'urgence sanitaire a été instauré en France du fait de l'épidémie mondiale de Covid 19. A partir de cette date et jusqu'au présent rapport, l'activité économique française, mais aussi mondiale, a subi

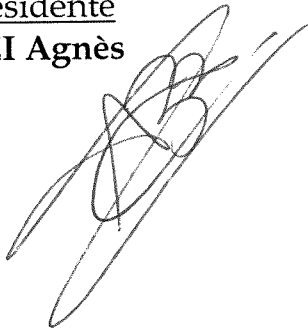


un ralentissement important et même un arrêt total pour certaines activités stoppées par arrêté gouvernemental du 16 mars 2020.

L'activité de la société a été impactée par le confinement car la société a été forcée de fermer du 23 mars 2020 au 31 mai 2020 inclus.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

La Présidente
ZAZZI Agnès

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AZZI', written over the printed name 'ZAZZI Agnès'.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.